RESOR

Caisse de retraite anticipée
du second œuvre romand

RAPPORT *DE GESTION*

2012

www.resor.ch

Edité par la Fondation RESOR en septembre 2013
c/o Bureau des Métiers – Sion

S O M M A I R E

page

I LE BILLET DU PRÉSIDENT 4

II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 6

III LE RAPPORT DU GÉRANT 8

IV LES COMPTES ANNUELS 13

V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 16

VI LE BILAN TECHNIQUE 33

VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE 35

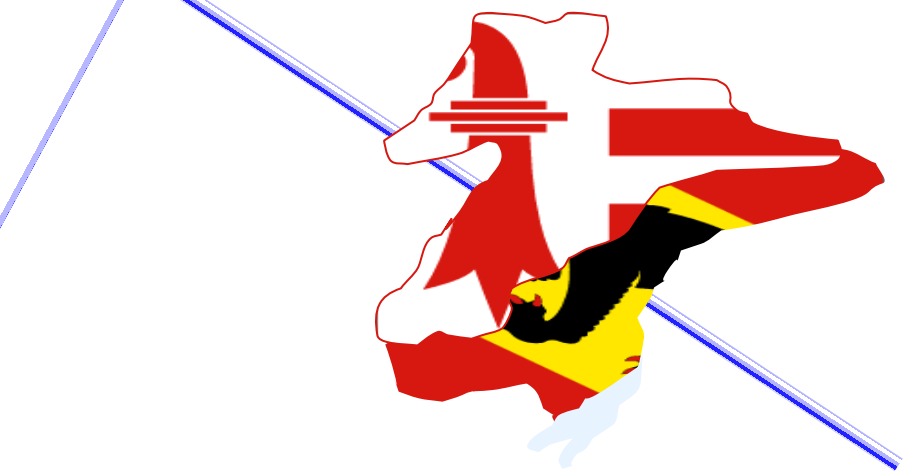

I

LE BILLET DU PRÉSIDENT

I LE BILLET DU PRÉSIDENT

Aldo Ferrari
Président

Le temps de l'optimisme

Chères et Chers Assurés,

Il en va des défis comme des succès. Leur mesure a pour nom : le temps. Le temps pour voir si le succès est au rendez-vous, le temps pour voir si ce succès se confirme. A l'heure où la Fondation RESOR se prépare à fêter en 2014 ses 10 ans d'existence, force est de constater que non seulement le défi était relevable mais que le succès est encore une fois au rendez-vous en 2012. La lecture du rapport que vous avez entre les mains, vous fera certainement l'effet d'un rêve éveillé à l'heure où le Conseil Fédéral se met au chevet de la prévoyance vieillesse suisse que certains présentent déjà comme moribonde à l'appui d'étude plus sérieuses les unes que les autres.

Notre taux de couverture, notre nombre d'assurés, notre rayon d'activité. Tous les paramètres de notre Fondation sont au vert et il serait regrettable de nous priver de dire haut et fort que la prévoyance vieillesse a encore beaucoup à offrir à ses assurés que ce soit avec notre AVS ou notre prévoyance professionnelle mais aussi avec des solutions de branche comme RESOR. Ce même optimisme qui nous a conduit à mettre sur pied notre Fondation, nous permet d'œuvrer pour le maintien de la confiance dans un système efficace et évolutif.

Si nous nous refusons à verser dans un optimisme béat, il est aussi de notre responsabilité de ne pas sombrer dans le pessimisme ambiant. Il est plus facile d'avoir tort lorsqu'on a annoncé une catastrophe et que celle-ci ne survient pas que de reconnaître ces erreurs lorsque le résultat n'est pas au rendez-vous. Ce n'est pas le pessimisme qui nous a fait relever le défi de la retraite anticipée en Suisse romande, ce ne sera pas non plus lui qui nous empêchera d'afficher notre succès. Ce succès nous permit de nous développer au Tessin et à Bâle-Ville, dans d'autres branches comme les paysagistes genevois et au 1er janvier 2013 chez les plâtriers-peintres de Bâle-Campagne à qui nous souhaitons ici la bienvenue. Il nous reste encore du monde à convaincre, en partie en Suisse alémanique…

Le Conseil de Fondation se veut le garant de ce succès et de sa pérennité. Mais cette réussite ne serait pas ce qu'elle est sans tous ces hommes et ces femmes qui s'engagent quotidiennement dans nos Centres d'encaissement et au siège de RESOR, qu'ils en soient remerciés.

Et maintenant, Chères et Chers Assurés, en route pour les 10 ans de RESOR !

Berne, août 2013

Aldo Ferrari
Président

II

LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

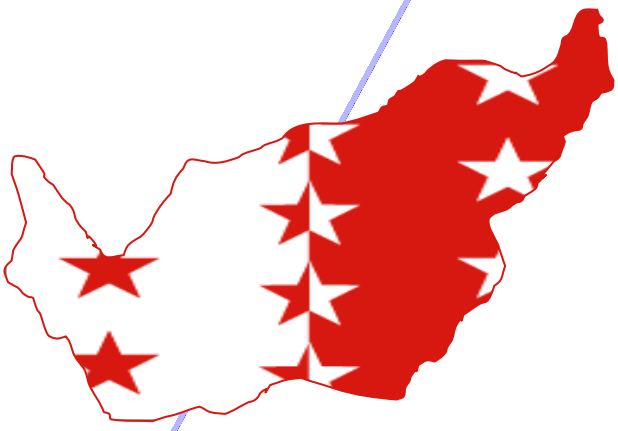

II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Gabriel Décaillet
Secrétaire général

Un degré de couverture impressionnant !

La hauteur du degré de couverture de la Fondation RESOR à la fin de l'exercice pouvait faire pâlir d'envie nombre d'institutions similaires! 242% soit plus du double des engagements nécessaires! Ne faut-il pas drastiquement réduire les cotisations se demandent les uns! Les autres pencheront pour une nette amélioration des prestations, par exemple en anticipant l'âge de départ en préretraite.

Qu'il nous soit permis de rappeler ici quelques vérités avant d'avancer plus avant dans le débat. Le degré de couverture très réjouissant de notre belle Fondation est un indicateur important, mais souffre-t-il sans autre la comparaison? RESOR est un système dit en répartition des capitaux de couverture. C'est à dire que lors de la naissance d'une rente la totalité de la somme nécessaire au financement des toutes les rentes mensuelles est provisionnée dans les comptes de l'institution . Ainsi pour une rente mensuelle de Fr. 4'800.- c'est la somme de Fr. 172'800.- (Fr. 4'800 x 36 mois) qui est portée en compte. À la différence des institutions de prévoyance, RESOR ne verse que trois années de rente et le roulement des nouveaux/anciens rentiers y est donc très important. Prendre conscience de ce phénomène permet également de comprendre que la pyramide des âges de la fondation revêt une importance cruciale. Sur le nombre de personnes arrivant à l'âge donnant droit à une préretraite, combien choisiront de faire usage de leur droit?

Autre élément déterminant, la conjoncture. Le bâtiment a connu durant ces dix dernières années une conjoncture favorable, parfois très favorable, soutenue notamment par des taux d'intérêts particulièrement bas et le succès de la voie bilatérale empruntée par notre pays. Qu'en sera-t-il lorsque la situation sur le marché du travail se durcira? Il semble dans certaines régions de montagne en particulier que cette hypothèse se rapproche à grands pas. Les effets de la lex Weber ou de la LAT ne sont pas encore complètement déployés. Ils ne présagent rien de bon!

La tentation d'utiliser la Fondation de retraite anticipée comme un véritable plan social en alternative au chômage sera alors bien réelle et compréhensible.

Le Conseil de fondation est extrêmement attentif à toutes ces questions et se garde bien de prendre des mesures à l'emporte-pièce. Il a déjà proposé par le passé de baisser les cotisations et d'augmenter les prestations lorsqu'il estimait cela raisonnable. Il saura le faire si la situation le permet et conforté par les analyses d'experts dûment étayées. La pérennité de l'institution est un bien si précieux qu'il ne saurait être remis en cause par une décision séduisante aujourd'hui. RESOR est une des plus belles réussite du second œuvre et du partenariat social de ces dix dernières années. La situation de l'institution est superbe au moment où les temps s'annoncent difficiles, c'est tant mieux! C'est la preuve que les responsables savent la gérer avec prudence et compétence.

Merci au Conseil de fondation, à la Commission de placement, à tous les Centres d'encaissement pour leur travail quotidien et aux partenaires sociaux de croire avec conviction à la solidité du système et de la confiance qu'ils accordent à la gestion.

Sion, août 2013

Gabriel Décaillet
Secrétaire général

III

LE RAPPORT DU GÉRANT

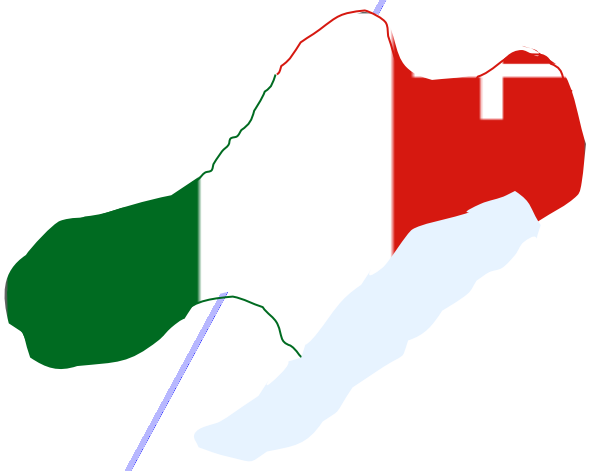

III LE RAPPORT DU GÉRANT

Fabien Chambovey
Gérant

2012 – année de transition

L'exercice sous revue a été marqué par l'élection du nouveau Président de la Fondation RESOR. En effet, après quatre années de bons et loyaux services, l'heure était venue pour Monsieur David Walzer de passer la main à son successeur, Monsieur Aldo Ferrari. Officiant à la Vice-Présidence lors du dernier mandat, Monsieur Ferrari est bien connu dans les milieux de la prévoyance en général et dans celui de la retraite anticipée en particulier. Il fut notamment l'une des chevilles ouvrières ayant permis la mise en place de la Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand RESOR.

La Fondation saisit l'occasion offerte pour remercier chaleureusement Monsieur Walzer pour son engagement sans faille tout au long de son activité et souhaite beaucoup de succès et de plaisir à Monsieur Ferrari à la tête de notre institution.

L'année 2012 fut également celle où bon nombre de démarches ont été activement menées dont les fruits se récoltent actuellement :

- Les travaux d'extension de la CCRA au secteur de la plâtrerie-peinture du canton de Bâle-Campagne ont abouti et le 13 décembre 2012, le Conseil fédéral prononçait l'arrêté permettant l'affiliation de ce nouvel effectif dès janvier 2013. Ainsi, un nouveau Centre d'encaissement a pu voir le jour à Liestal. Le 13 mars 2013, des séances d'information furent organisées directement sur place à l'attention des employeurs ainsi que des travailleurs concernés qui purent ainsi faire connaissance dans le détail avec la retraite anticipée RESOR.
- Dès janvier 2013 également, les carreleurs du canton du Jura ont rejoint la Fondation.
- De plus, l'extension de la CCRA qui arrivait à échéance le 30 juin 2013 a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2016. Ainsi, la concordance des échéances a été établie avec la CCT-SOR. Cela permettra des négociations globales des conditions de travail.
- Enfin, après l'augmentation de la rente maximale et l'abaissement des cotisations intervenues en 2011, les partenaires sociaux du second œuvre romand ont lors des négociations de l'année 2012 une nouvelle fois amélioré les prestations de retraite anticipée avec effet au 1er janvier 2013. En effet, le taux de rente a été élevé à 80% de la moyenne des derniers salaires au lieu de 75% jusqu'alors. Cette nouvelle amélioration vise principalement les personnes aux revenus les plus bas.

En outre, la Fondation RESOR a étrenné en 2012 son nouveau site internet (www.resor.ch) qui donne réponse de manière simple, efficace et rapide aux questions que peuvent se poser les employeurs et les travailleurs concernés. Toutes les informations et les documents nécessaires à la planification de la retraite anticipée y sont disponibles.

Résultats de l'exercice

Les résultats financiers 2012 sont très réjouissants. Si les cotisations sont restées stables, le nombre de départs en retraite anticipée était moins important et par voie de conséquence le niveau des constitutions de capitaux de prévoyance était plus faible. Additionnée avec des résultats sur les placements financiers nettement plus favorables en 2012 qu'en 2011 (+3.7 millions contre –1.5 million), cette situation débouche sur un excédent des produits à hauteur de Fr. 6'221'127.83. Ainsi, le degré de couverture peut être porté à 242.3% ce qui doit permettre à la Fondation de faire face avec confiance, sérénité et stabilité à la conjoncture incertaine qui s'annonce.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013 *provisoire*
Nombre de départs en retraite anticipée	73	99	127	132	114	129
Constitution de capitaux de prévoyance	10.9 mios	13.9 mios	19.2 mios	20.3 mios	17.9 mios	-
Durée moyenne retraite anticipée (nlles rentes)	33.0 mois	32.3 mois	31.8 mois	33.0 mois	33.2 mois	33.3 mois
Montant moyen des nouvelles rentes	Fr. 4'117	Fr. 3'868	Fr. 4'154	Fr. 4'194	Fr. 4'272	Fr. 4'397
Cotisations travailleurs et employeurs	19.2 mios	19.6 mios	23.5 mios	23.5 mios	23.2 mios	-
Résultat net sur les placements financiers	- 4.1 mios - 12.90%	3.6 mios 10.18%	0.9 mio 1.99%	- 1.5 mio - 2.70%	3.7 mios 6.45%	-
Degré de couverture selon art. 44, al. 1 OPP2	225.9%	252.2%	227.6%	211.4%	242.3%	-

Il est toutefois à relever que l'année 2013 en cours dénombre au moment d'écrire ce rapport d'ores et déjà 129 départs en retraite anticipée confirmés. Il est donc fort probable que les niveaux de 2011 soient à attendre pour le prochain exercice.

	Nombre d'entreprises		Nombre de cotisants		Masse salariale (en millions de Fr.)	
Menuiserie / Ebénisterie / Charpenterie	1'163	32.6%	7'363	25.3%	418.3 mios	32.1%
Plâtrerie / Peinture	1'242	34.8%	8'223	28.2%	423.5 mios	32.4%
Marbrerie / Carrelage / Parqueterie / Pose de sols	447	12.6%	2'377	8.2%	131.7 mios	10.1%
Technique de la construction	242	6.8%	1'881	6.5%	98.2 mios	7.5%
Paysagisme	153	4.3%	972	3.3%	45.9 mios	3.5%
Bailleurs de service	169	4.7%	7'341	25.2%	134.0 mios	10.3%
Autres	149	4.2%	948	3.3%	53.6 mios	4.1%
	3'565	100.0%	29'105	100.0%	1'305.2 mios	100.0%

statistiques 2012

Le nombre de rentiers ne cesse de progresser. En septembre 2013, quasi 1.6 million de francs a pu être versé à quelque 370 rentiers. A noter qu'à l'occasion du 10ème anniversaire de la Fondation en 2014, la barre du millième bénéficiaire pourra être allègrement franchie.

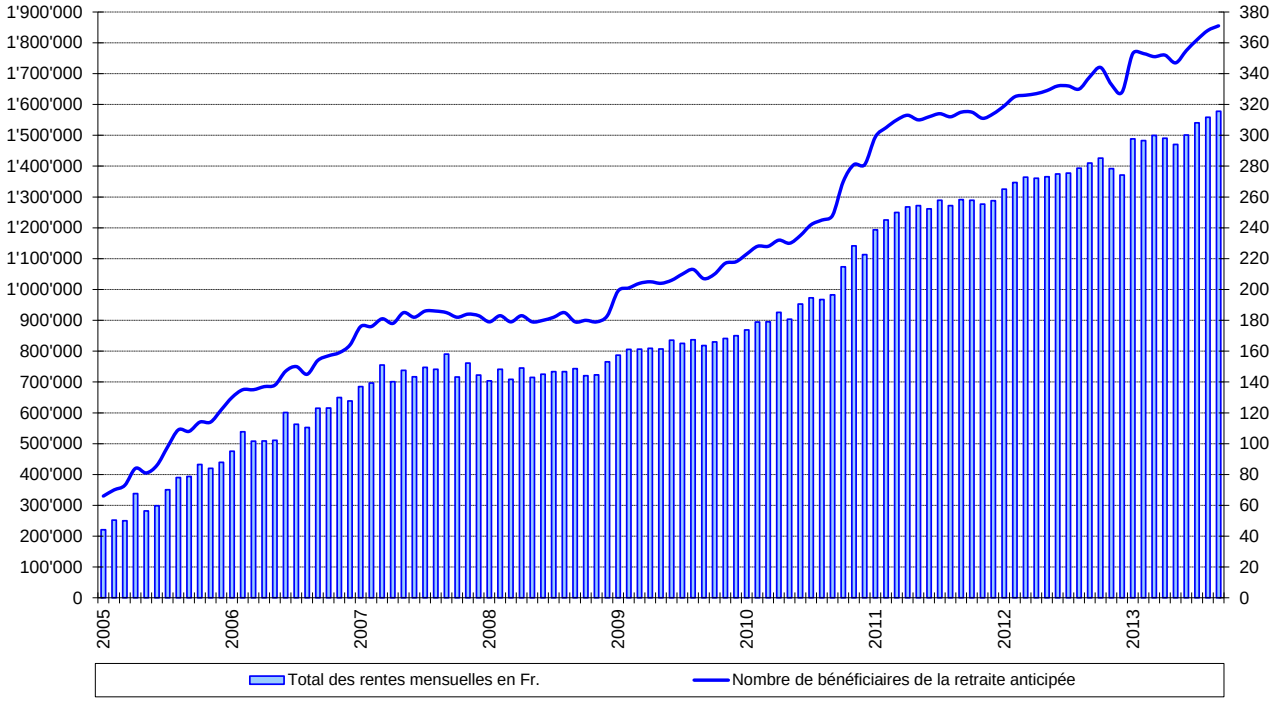

Le taux de départ en retraite anticipée s'établit aux alentours des 70%. Ce chiffre peut être observé sur les trois dernières années et reflète bien la situation actuelle.

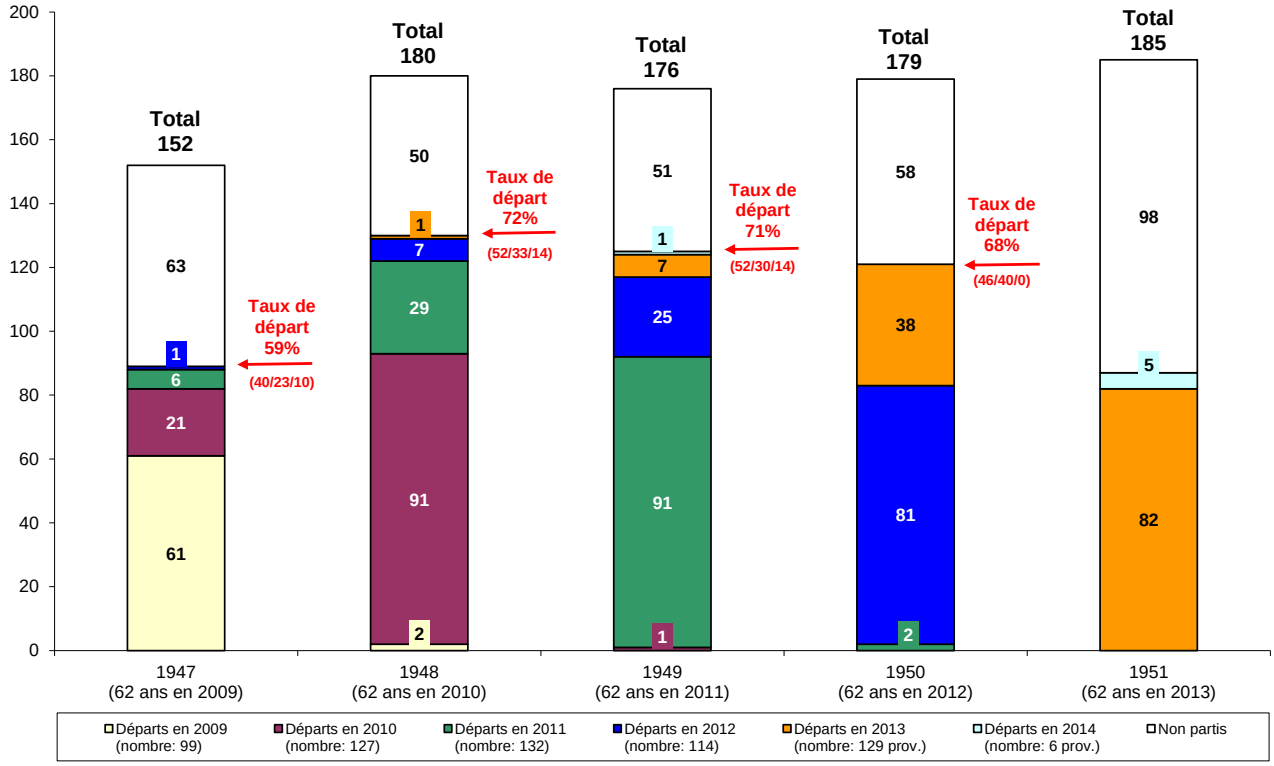

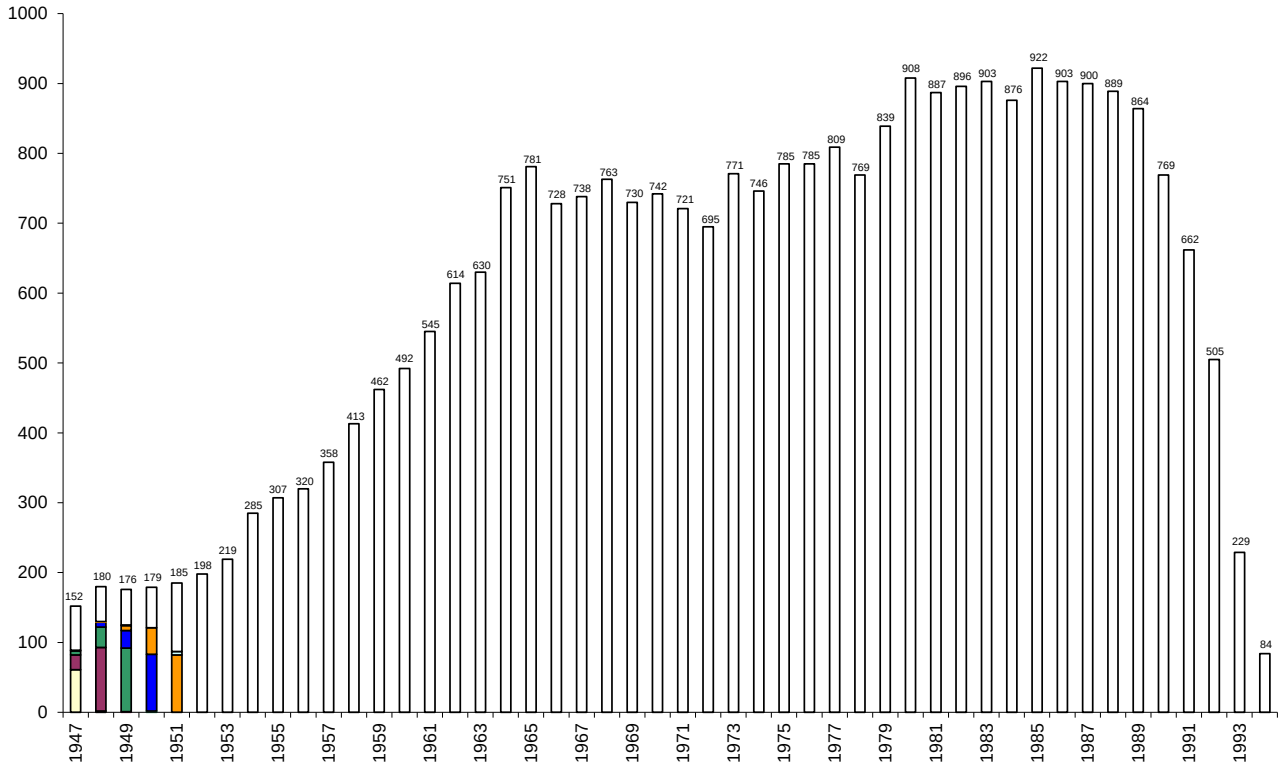

A l'aube de son 10ème anniversaire qu'elle fêtera en 2014, la Fondation RESOR peut se targuer de jouir d'une situation enviable. Si elle a pu bénéficier d'une conjoncture favorable, son succès est également et surtout dû aux nombreuses personnes qui jours après jours œuvrent pour son bon fonctionnement. Qu'elles soient ici toutes et très sincèrement remerciées.

Sion, septembre 2013

Fabien Chambovey
Gérant

IV

LES COMPTES ANNUELS

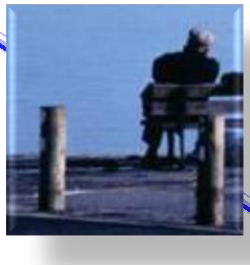

B I L A N

A C T I F	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Placements	*6.4*	**62'093'720.57**	**55'628'996.82**
Liquidités		5'437'953.41	3'843'815.62
Titres		49'428'780.52	44'421'587.10
Comptes courants Centres d'encaissement	*6.5*	7'082'142.46	7'226'821.75
AFC (impôt anticipé)		144'844.18	136'772.35
Comptes de régularisation actif		***1'705'424.73***	***1'551'072.85***
Actifs transitoires		1'504'320.95	1'304'991.00
Intérêts courus		201'103.78	246'081.85
T O T A L D E L ' A C T I F		**63'799'145.30**	**57'180'069.67**

P A S S I F	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Dettes		***0.00***	***0.00***
Comptes de régularisation passif		***2'044'472.15***	***1'921'036.35***
Passifs transitoires	*7.1*	2'044'472.15	1'921'036.35
Capitaux de prévoyance	*5.4*	***25'487'055.00***	***26'144'248.00***
Capital de prévoyance des préretraités		22'588'006.00	23'073'462.00
Capital de prévoyance des cot. au 2e pilier		2'899'049.00	3'070'786.00
Réserves de fluctuation de valeurs		***7'769'810.00***	***6'838'105.00***
Réserve de fluctuation de valeurs	*6.3*	7'769'810.00	6'838'105.00
Fonds libres		***28'497'808.15***	***22'276'680.32***
Capital de dotation		10'000.00	10'000.00
Fortune libre		28'487'808.15	22'266'680.32
T O T A L D U P A S S I F		**63'799'145.30**	**57'180'069.67**

Compte d'exploitation

	Notes	2012	2011
Cotisations et apports ordinaires et autres	*7.2*	***23'206'642.78***	***23'459'471.25***
Cotisations des salariés		11'603'321.40	11'729'735.65
Cotisations des employeurs		11'603'321.38	11'729'735.60
Prestations d'entrée		***0.00***	***0.00***
Apports de libre passage		0.00	0.00
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		***23'206'642.78***	***23'459'471.25***
Prestations réglementaires		***-18'544'995.00***	***-17'091'777.23***
Rentes de préretraite		-16'463'674.00	-15'181'579.90
Cotisations au 2e pilier		-2'081'321.00	-1'910'197.33
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		**-18'544'995.00**	**-17'091'777.23**
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques		***657'193.00***	***-3'211'323.00***
Rentes prélevées sur capital de prévoyance		16'463'674.00	15'181'579.00
Cotisations au 2e pilier prélevées sur capital de prévoyance		2'081'321.00	1'910'197.33
Constitution capitaux prévoyance préretraités		-15'978'218.00	-18'097'394.00
Constitution capitaux prévoyance cotisations au 2e pilier		-1'909'584.00	-2'205'705.33
Résultat net de l'activité d'assurance		**5'318'840.78**	**3'156'371.02**
Résultat net des placements	*6.6*	***3'677'052.62***	***-1'476'615.81***
Intérêt des liquidités		2'422.56	21'538.70
Intérêt, rendement des titres		3'803'336.62	-1'411'785.41
Frais de gestion de la fortune		-128'706.56	-86'369.10
Autres produits		***87'115.80***	***4'741.49***
Produits divers		81'412.85	253.64
Intérêts moratoires		5'702.95	4'487.85
Autres frais		***-100'334.72***	***-71'884.50***
Indemnités et frais de séances		-14'049.30	-14'426.75
Contrôles et révision		-52'608.00	-50'468.20
Frais divers	*7.3*	-33'677.42	-6'989.55
Frais d'administration		***-1'829'841.65***	***-1'753'055.88***
Frais d'administration	*7.4*	-1'829'841.65	-1'753'055.88
Excédent des produits/charges avant const./dissol. réserve fluctuation valeurs		**7'152'832.83**	**-140'443.68**
Dissolution/Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		***-931'705.00***	***-329'405.00***
Attribution à réserve fluctuation de valeurs	*6.3*	-931'705.00	-329'405.00
Excédent des produits / Excédent des charges		**6'221'127.83**	**-469'848.68**

V

L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

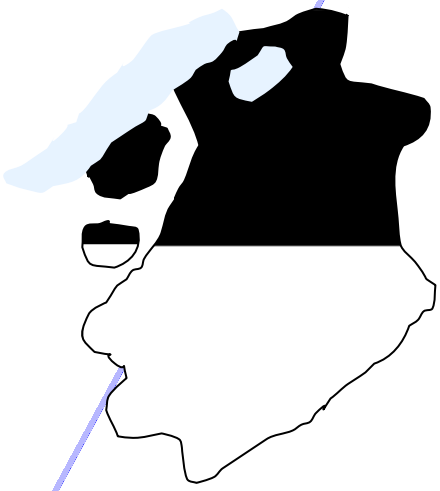

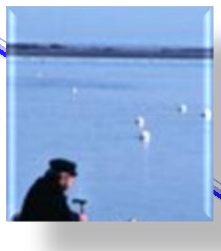

V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2012

I Bases et organisation

1.1 Forme et but

La Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand RESOR (ci-après : RESOR ou la Fondation) est une fondation des partenaires sociaux du second œuvre romand au sens des articles 80ss CC et 331 CO dont le siège est à Sion et qui a été créée par acte authentique du 1er décembre 2003.

La Fondation a été créée dans le but d'éviter le licenciement et le chômage des travailleurs âgés, les partenaires sociaux accordant la priorité à la retraite anticipée.

RESOR assure les personnes exerçant une activité au service des entreprises soumises à la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA), ou qui ont déclaré y adhérer, contre les conséquences économiques résultant d'une cessation de l'activité lucrative avant l'âge ordinaire de la retraite en leur garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions réglementaires de la Fondation. La Fondation RESOR a commencé son activité le 1er juillet 2004 avec l'entrée en vigueur de la déclaration d'extension du Conseil Fédéral.

Dès le 1er janvier 2005, les partenaires sociaux bâlois et tessinois des CCT suivantes ont rejoint la Fondation RESOR :

- CCT pour le second œuvre bâlois
- CCT pour le carrelage dans les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne
- CCT pour la plâtrerie dans le canton de Bâle-Ville
- CCT de la plâtrerie dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de carrelage dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de sols dans le canton du Tessin

Dès le 1er janvier 2006, la Chambre Genevoise du Carrelage et de la Céramique (CGCC) a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1er avril 2006 et conformément aux mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes, les bailleurs de services qui placent des travailleurs dans une entreprise de missions soumise à la CCRA sont obligatoirement soumises à RESOR.

Dès le 1er novembre 2008, le Groupe Romand des Parqueteurs et Poseurs de Sols (GRPS) ainsi que le Groupement Fribourgeois des Carreleurs (GFC) ont rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1er janvier 2009, l'Association cantonale neuchâteloise des Maîtres marbriers-sculpteurs a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1er janvier 2010, Suissetec Ticino e Moesano a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1er mai 2011, le secteur des parcs et jardins du canton de Genève a rejoint la Fondation RESOR.

La CCRA a été étendue pour tout le champ d'application (y.c. pour les nouveaux adhérents) par le Conseil Fédéral jusqu'au 30 juin 2013.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au Registre des fondations du canton du Valais. Elle n'est pas affiliée au fonds de garantie LPP selon décision du 12.10.2005 de cette institution.

1.3 Indication des actes et des règlements

Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA)	16.09.2011
Acte de fondation	01.12.2003
Règlement d'assurance	01.01.2011
Règlement de placement	01.09.2010

1.4 Organe de gestion paritaire / Droit à la signature

Les organes de RESOR sont **le Conseil paritaire** (16 membres au minimum et 24 membres au maximum); **la Commission de placement** (4 membres) et l'organe de contrôle. Le secrétariat est composé de :

- **La Centrale de gestion** pour l'administration et la coordination de la Fondation, la gestion des cas de préretraite, la tenue de la comptabilité, l'organisation des séances du Conseil de Fondation, de la Commission de placement et du Bureau de travail, l'organisation de la rencontre annuelle des Centres d'encaissement et les relations avec l'Autorité de surveillance et avec les Centres d'encaissements,

- **des Centres d'encaissements** pour l'encaissement des cotisations et la gestion du contentieux y relatif ainsi que pour l'affiliation des entreprises. Il existe au moins un Centre d'encaissement dans chaque canton où il y a une organisation partenaire de la Caisse,

- **du Bureau de travail**, composé du Président, du Vice-Président, du Secrétaire général ainsi que du Gérant, pour le traitement des cas de rigueur qui ne nécessiteraient pas l'intervention du Conseil paritaire dans son ensemble ainsi que pour diverses tâches de représentation. Le but est d'alléger les séances du Conseil de Fondation. Toutefois, aucune compétence n'a été ôtée au Conseil paritaire qui reste l'organe de décision de la Caisse.

Le Conseil paritaire contrôle l'administration de la Caisse et nomme les représentants à la Commission de placement. Le Conseil paritaire et l'organe de contrôle vérifient chaque année la légalité de la gestion, les comptes et les placements. Un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.

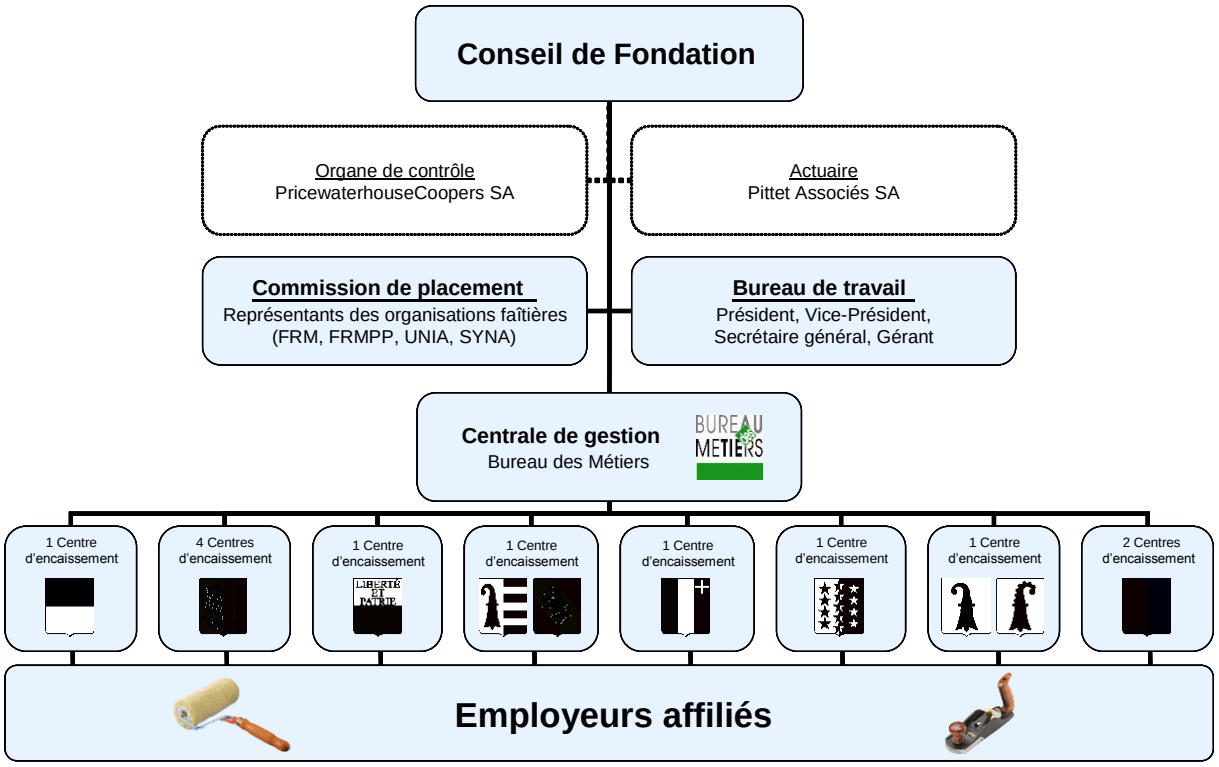

Conseil de Fondation

en fonction au 31.12.2012

Délégation syndicale			Délégation patronale		
M.	Aldo Ferrari [1) 2)] *Président*		M.	David Walzer [1) 2)] *Vice-Président*
M.	Tibor Menyhart [1)]		M.	André Buache [1)]
M.	Dario Chiaradonna		M.	Peter Rupf
M.	Jean Kunz		M.	Luc Wahlen
M.	Lucas Dubuis		M[me]	Laetitia Geiser
M.	Armenio Cabete		M.	Pascal Schwab
M.	Armand Jaquier		M.	Jean-Marc Volery
Fr.	Kathrin Ackermann		Hr.	Jean-Claude Schuwey
M.	Bernard Tissières		M.	Gilles Granges
M.	Jeanny Morard		Hr.	Armand Pfammatter
Hr.	Andreas Giger		Hr.	Marc Welker
Sig.	Saverio Lurati		Sig.	Fabio Amadò

1) = également membre de la Commission de placement
2) = également membre du Bureau de travail

Centrale de gestion

Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
Case postale 141
1951 Sion

Tél. : 027 327 51 11
Fax : 027 327 51 80
www.resor.ch

M. Gabriel Décaillet [2)]
Secrétaire général

M. Fabien Chambovey [2)]
Gérant

M[me] Daniela Chiarinotti
Gestionnaire

M. Luc Gaspoz
Comptable

M. Olivier Arnold
Comptabilité, flux financiers, données salariales

[2)] = également membre du Bureau de travail

Centres d'encaissement

Genève 1
Caisse de compensation du bâtiment et
de la gypserie-peinture – CCB
Rue de Malatrex 14
1201 Genève

Genève 2
Association genevoise des entrepreneurs
de charpente, menuiserie, ébénisterie
et parqueterie – ACM/GGE
Rue de la Rôtisserie 8
1204 Genève

Genève 3
Administration des caisses d'allocations
familiales et de prévoyance sociale
c/o Fédération des Entreprises Romandes
98, Rue St-Jean – Case postale 5278
1211 Genève 11

Genève 4
CPP Second œuvre – CPSO
c/o Fédération des Entreprises Romandes
98, Rue St-Jean
Case postale 5278
1211 Genève 11

Vaud
Fédération Vaudoise des Entrepreneurs
En Riond-Bosson
Case postale
1131 Tolochenaz

Valais
Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
Case postale 141
1951 Sion

Fribourg
Union Patronale du Canton de Fribourg
Rue de l'Hôpital 15
Case postale 1552
1701 Fribourg

Neuchâtel
FER Neuchâtel
Av. du Premier Mars 18
Case postale
2001 Neuchâtel

Jura/
Jura Bernois
Caisse paritaire du second œuvre jurassien
CPP-SOJ
Rte de Tramelan 11 – Case postale 242
2710 Tavannes

Bâle-Ville/
Bâle-Camp.
Union des Arts et Métiers de Bâle-Ville
Elisabethenstrasse 23
Case postale 332
4010 Bâle

Tessin 1
Commissions paritaires cantonales
Viale Portone 4
Case postale 1319
6501 Bellinzone

Tessin 2
Commission paritaire cantonale
de la technique de la construction
Case postale 5650
6901 Lugano

Mode de signature

- Chaque membre du Conseil de Fondation dispose du droit de signature collective à deux
- Les représentants de la Centrale de gestion, soit le Secrétaire général, le Gérant et le Comptable, signent collectivement à deux pour l'administration de la Fondation.
- Pour les opérations d'encaissement, les Centres d'encaissement organisent le mode de signature selon leurs directives internes.

1.5 Expert, organe de contrôle et autorité de surveillance

Expert agréé en Prévoyance professionnelle	Pittet Associés SA Stéphane Riesen Expert en prévoyance professionnelle, Genève
Organe de contrôle	PricewaterhouseCoopers SA, Sion
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

1.6 Employeurs affiliés pendant l'année

	2012		2011	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	1'163	33%	1'131	34%
- Plâtrerie/Peinture	1'242	35%	1'162	34%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	447	12%	441	13%
- Technique de la construction	242	7%	232	7%
- Paysagisme	153	4%	133	4%
- Bailleurs de services	169	5%	149	4%
- Autres	149	4%	120	4%
	3'565	**100%**	**3'368**	**100%**

II Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs pendant l'année

	2012		2011	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	7'363	26%	7'219	26%
- Plâtrerie/Peinture	8'223	28%	7'615	27%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	2'377	8%	2'272	8%
- Technique de la construction	1'881	7%	1'849	7%
- Paysagisme	972	3%	803	3%
- Bailleurs de services	7'341	25%	7'345	26%
- Autres	948	3%	783	3%
	29'105	**100%**	**27'886**	**100%**

2.2 Bénéficiaires de rentes à la fin de l'année

	31.12.2012		31.12.2011	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	105	32%	110	35%
- Plâtrerie/Peinture	146	44%	136	43%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	21	6%	26	8%
- Technique de la construction	45	14%	33	11%
- Paysagisme	1	1%	0	0%
- Autres	11	3%	9	3%
	329	**100%**	**314**	**100%**

III Nature et explication du but

3.1 Explication du plan de prévoyance

Le plan de préretraite fonctionne en application du système de la répartition des capitaux de prévoyance.

La rente de retraite anticipée prend naissance au plus tôt 3 ans avant l'âge ordinaire donnant droit aux prestations AVS jusqu'à 65 ans. Elle se calcule en fonction du salaire déterminant moyen des 36 derniers mois qui précèdent la retraite anticipée. Elle est égale à 75% du salaire déterminant, mais au minimum à Fr. 45'600.- et au maximum à Fr. 57'600.- par année.

RESOR prend également en charge la cotisation au II^{ème} pilier, au maximum toutefois à concurrence de 10% du salaire déterminant pris en compte pour fixer la rente.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement du plan de prévoyance est assuré par des prélèvements sur les salaires de la façon suivante :

Part employeur	0.9%
Part travailleur	0.9%
Total	**1.8%**

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Dès l'exercice 2004, RESOR a adopté la présentation des comptes conformément aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26. Ils donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Titres : RESOR évalue ses titres aux valeurs de marché selon le tableau ci-dessous :

Fonds de placements	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en CHF	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en devises	:	valeur boursière au 31.12
Actions suisses et étrangères	:	valeur boursière au 31.12
Devises	:	cours en fin d'année

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Sans objet

V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance - Art. 67 LPP

Bien que la Fondation RESOR ne participe pas à l'application du régime LPP obligatoire et ne soit par voie de conséquence pas inscrite au registre de la prévoyance professionnelle, celle-ci a adopté un principe similaire pour le contrôle du risque.

RESOR assume elle-même le risque de préretraite qu'elle couvre. Toutefois, le Conseil de Fondation a désigné un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle chargé de déterminer périodiquement, à sa demande :

a) si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements,

b) si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de la Caisse sont conformes aux prescriptions légales.

5.2 Développement et rémunération des avoirs épargne

Fonctionnant sur le modèle dit de la répartition des capitaux de prévoyance, RESOR ne constitue pas d'avoir épargne pour les assurés actifs de la Fondation.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Sans objet.

5.4 Développement du capital de prévoyance des préretraités

	2012 CHF	2011 CHF
Solde du capital de prévoyance au 1er janvier	26'144'248.00	22'932'925.00
Rentes / Cotisations au 2e pilier	-18'544'995.00	-17'091'776.33
Constitution de capitaux de prévoyance pour préretraites (rentes+cotisations au 2e pilier)	17'887'802.00	20'303'099.33
Total du capital de prévoyance pour les rentiers	**25'487'055.00**	**26'144'248.00**

5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la Fondation RESOR a été effectuée en septembre 2009 sur la base de données au 31.12.2008.

- Etude actuarielle projective au 31 décembre 2008 (septembre 2009)

La conclusion du rapport de l'expert était formulée en ces termes :

Les développements et les analyses des chapitres précédents nous autorisent à attester que :

- *La Caisse est en mesure de faire face à ses engagements à la date de l'étude actuarielle.*
- *Dans le cadre de l'analyse projective, les résultats du modèle de référence (M00) et des autres modèles montrent que le taux de cotisation actuel est suffisant pour assurer l'équilibre de la Caisse à un horizon de 15 ans.*

Meinrad Pittet	*Stéphane Riesen*
Directeur général	*Fondé de pouvoir*
Expert agréé LPP	*Expert agréé LPP*

Compte tenu du report de l'affiliation du secteur de la plâtrerie-peinture du canton de Bâle-Campagne de 2012 à 2013, la prochaine expertise actuarielle de la Fondation initialement prévue en 2013 sur la base des données au 31.12.2012 a été reportée d'une année. Dans sa prise de position, l'expert soutient cette démarche et la juge judicieuse. Ceci permettra d'intégrer dans cette expertise les nouvelles dispositions réglementaires (nouveau taux de cotisation et nouveaux plancher et plafond de rente dès janvier 2011 ainsi que nouveau taux de rente dès janvier 2013), ainsi que les nouvelles affiliations (technique de la construction du canton du Tessin dès janvier 2010, parcs et jardins du canton de Genève dès mai 2011 et plâtrerie-peinture du canton de Bâle-Campagne dès janvier 2013).

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Tables de mortalité : EVK 2000

5.7 Modifications des bases et hypothèses techniques

Afin de tenir compte des spécificités liées aux professions affiliées à RESOR, les probabilités d'invalidité et de décès des bases techniques ont été majorées de 50%.

5.8 Réserves de contributions des employeurs sans renonciation à utilisation

Sans objet.

5.9 Degré de couverture

		31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Fortune nette de prévoyance	(a)	61'754'673.15	55'259'033.32
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	(b)	25'487'055.00	26'144'248.00
Degré de couverture selon l'article 44 al. 1 OPP2	**(a) (b)**	**242.30%**	**211.36%**
Réserve de fluctuation de valeurs		7'769'810.00	6'838'105.00
Capital de Fondation, Fonds libres		28'497'808.15	22'276'680.32

VI Explication relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placement

Les placements de la Fondation se font conformément aux prescriptions légales et sur la base de directives élaborées par le Conseil de Fondation. Par prescriptions légales, il faut entendre en particulier les articles 49 et suivants de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) du 18 avril 1984.

La Fondation a émis un règlement de placement. La réglementation à ce sujet est effective.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

Le Conseil de Fondation a arrêté l'allocation stratégique suivante :

Répartition des actifs	Stratégie	Marge de variation	
		Minimum	Maximum
Marché monétaire	2.5%	0%	5%
Prêts, Fonds de placements hypothèques, Obligations CHF, Obligations étrangères en CHF	22.5%	17.5%	27.5%
Obligations en devises	15%	10%	20%
Créances	**40%**		
Actions suisses	15%	10%	20%
Actions étrangères	15%	10%	20%
Actions	**30%**		
Immobilier, Fonds de plac. immobiliers	25%	20%	30%
Placements alternatifs	5%	0%	10%
Valeurs réelles	**30%**		
TOTAL	**100%**		

Les possibilités de placement visées aux articles 53 à 56, 56a, al. 1 et 5, et 57, al. 2 et 3 OPP2 sont étendues sur la base du règlement de placement. L'allocation stratégique prévoit en effet une limite de placement en devises étrangères sans couverture du risque de change supérieure à 30%. Compte tenu du taux de couverture actuel et du fait que l'entier de la réserve de fluctuation est constitué, les principes de sécurité et de répartition du risque sont respectés selon l'article 50 OPP2.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation des valeurs

Les allocations d'actifs et objectifs de réserve de fluctuation de valeurs, décidés lors de la séance de la Commission de placement du 27 octobre 2005 et ratifiés par le Conseil de Fondation en date du 4 septembre 2006, se présentent de la manière suivante :

Classes d'actifs	Valeur comptable	Taux de réserve	Réserve 2012	Réserve 2011
Liquidités	5'437'953.41	0%	0.00	0.00
Comptes courants et débiteurs	7'226'986.64	0%	0.00	0.00
Obligations en CHF et similaires	9'971'970.00	5%	498'600.00	521'660.00
Obligations en devises	6'292'065.43	10%	629'205.00	457'990.00
Actions suisses	9'020'078.70	30%	2'706'025.00	2'347'355.00
Actions étrangères	7'607'568.54	30%	2'282'270.00	2'029'045.00
Fonds placements immobiliers	14'093'401.38	10%	1'409'340.00	1'286'940.00
Placements alternatifs	2'443'696.47	10%	244'370.00	195'115.00
TOTAL	**62'093'720.57**		**7'769'810.00**	**6'838'105.00**

6.4 Présentation des placements par catégorie

Classes d'actifs	Allocation 2012 en %	31.12.2012	Allocation 2011 en %	31.12.2011
Liquidités	9.91%	5'437'953.41	7.96%	3'843'815.62
Comptes à terme	0.00%	0.00	0.00%	0.00
TOTAL LIQUIDITES	**9.91%**	**5'437'953.41**	**7.96%**	**3'843'815.62**
Plac. à terme et oblig. de caisse CHF	0.91%	500'000.00	2.28%	1'100'000.00
Obligations suisses CHF	14.81%	8'123'720.00	16.71%	8'065'250.00
Obligations étrangères CHF	2.46%	1'348'250.00	2.63%	1'267'908.15
Total obligations CHF	**18.17%**	**9'971'970.00**	**21.62%**	**10'433'158.15**
Obligations en devises	11.47%	6'292'065.43	9.49%	4'579'877.48
Total obligations	**29.64%**	**16'264'035.43**	**31.11%**	**15'013'035.63**
Actions suisses	16.44%	9'020'078.70	16.21%	7'824'523.27
Actions étrangères	13.87%	7'607'568.54	14.01%	6'763'479.00
Total actions	**30.31%**	**16'627'647.24**	**30.22%**	**14'588'002.27**
Fonds plac. immob. suisses	23.12%	12'685'453.48	23.54%	11'359'598.85
Fonds plac. immob. étrangers	2.57%	1'407'947.90	3.13%	1'509'786.92
Total fonds plac. immobiliers	**25.69%**	**14'093'401.38**	**26.66%**	**12'869'385.77**
Placements alternatifs	4.45%	2'443'696.47	4.04%	1'951'163.43
Total placements alternatifs	**4.45%**	**2'443'696.47**	**4.04%**	**1'951'163.43**
TOTAL DES TITRES (sans liquidités)		**49'428'780.52**		**44'421'587.10**
TOTAL DES TITRES (avec liquidités)	**100.00%**	**54'866'733.93**	**100.00%**	**48'265'402.72**
Comptes courants		7'082'142.46		7'226'821.75
Débiteurs		144'844.18		136'772.35
TOTAL DES PLACEMENTS		**62'093'720.57**		**55'628'996.82**

6.5 Détail des comptes courants des Centres d'encaissement

	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Centre 1 Fribourg	1'439'957.00	1'436'491.70
Centre 2 Jura/Jura Bernois	85'781.00	68'021.30
Centre 3 Valais	1'427'311.55	1'357'703.35
Centre 4 Neuchâtel	355'535.95	279'981.35
Centre 5 Genève 4 (CPSO, St-Jean)	763'862.68	820'997.10
Centre 6 Genève 2 (ACM/GGE, Rôtisserie)	40'497.74	95'339.59
Centre 7 Genève 1 (CCB, Malatrex)	453'563.05	485'818.60
Centre 8 Vaud	629'609.78	617'664.15
Centre 9 Genève 3 (CPS FER, St-Jean)	498'427.45	495'896.70
Centre 10 Tessin 1 (Bellinzone)	473'916.96	410'829.76
Centre 11 Bâle	433'301.00	433'976.55
Centre 12 Tessin 2 (Lugano)	480'378.30	724'101.60
Total	**7'082'142.46**	**7'226'821.75**

6.6 Explications du résultat des placements

Classes d'actifs	Valeur 2012	Rendement 2012		Valeur 2011	Rendement 2011	
Liquidités	5'437'953.41	2'422.56	0.05%	3'843'815.62	21'538.70	0.57%
Comptes à terme	0.00	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00%
Total liquidités	**5'437'953.41**	**2'422.56**	**0.05%**	**3'843'815.62**	**21'538.70**	**0.57%**
Plac terme / oblig caisse CHF	500'000.00	14'750.00	1.86%	1'100'000.00	40'550.00	3.76%
Obligations suisses CHF	8'123'720.00	320'919.01	4.04%	8'065'250.00	312'315.10	4.21%
Intérêts		*336'808.66*			*265'515.10*	
Profits réalisés		*0.00*			*0.00*	
Profits non réalisés		*0.00*			*49'500.00*	
Pertes réalisées		*-3'750.00*			*0.00*	
Pertes non réalisées		*-10'030.00*			*-2'700.00*	
Frais de transaction		*-2'109.65*			*0.00*	
Obligations étrangères CHF	1'348'250.00	137'319.89	11.08%	1'267'908.15	1'852.35	0.14%
Intérêts		*17'886.46*			*18'111.00*	
Profits réalisés		*0.00*			*0.00*	
Profits non réalisés		*126'805.98*			*9'701.86*	
Pertes réalisées		*-3'480.00*			*-3'320.00*	
Pertes non réalisées		*0.00*			*-22'640.51*	
Frais de transaction		*-3'892.55*			*0.00*	
Total obligations CHF	**9'971'970.00**	**472'988.90**	**4.75%**	**10'433'158.15**	**354'717.45**	**3.61%**
Obligations en devises	6'292'065.43	365'606.30	6.73%	4'579'877.48	-36'224.10	-0.78%
Intérêts		*219'321.27*			*209'537.85*	
Profits réalisés		*18'250.97*			*10'131.36*	
Profits non réalisés		*251'933.93*			*53'169.54*	
Pertes réalisées		*-27'149.44*			*-51'177.08*	
Pertes non réalisées		*-90'321.99*			*-249'023.48*	
Frais de transaction		*-6'428.44*			*-8'862.29*	
Total obligations	**16'264'035.43**	**838'595.20**	**5.36%**	**15'013'035.63**	**318'493.35**	**2.18%**
Actions suisses	9'020'078.70	1'292'287.58	16.62%	7'824'523.27	-1'062'179.54	-12.94%
Revenus		*98'627.85*			*55'124.25*	
Profits réalisés		*0.00*			*0.00*	
Profits non réalisés		*1'193'659.73*			*0.00*	
Pertes réalisées		*0.00*			*-220'500.97*	
Pertes non réalisées		*0.00*			*-887'953.87*	
Frais de transaction		*0.00*			*-8'848.95*	
Actions étrangères	7'607'568.54	688'182.53	10.06%	6'763'479.00	-958'887.11	-13.30%
Revenus		*76'968.27*			*66'652.60*	
Profits réalisés		*99'281.70*			*0.00*	
Profits non réalisés		*666'889.54*			*103'766.97*	
Pertes réalisées		*-13'764.66*			*-70'951.60*	
Pertes non réalisées		*-133'307.78*			*-1'049'345.19*	
Frais de transaction		*-7'884.54*			*-9'009.89*	
Total actions	**16'627'647.24**	**1'980'470.11**	**13.55%**	**14'588'002.27**	**-2'021'066.65**	**-13.11%**
Fonds plac. immob. suisses	12'685'453.48	1'013'152.23	8.80%	11'359'598.85	388'595.59	3.76%
Revenus		*317'225.65*			*238'997.25*	
Profits réalisés		*208'850.55*			*100'075.68*	
Profits non réalisés		*504'538.53*			*254'111.65*	
Pertes réalisées		*0.00*			*-31'205.20*	
Pertes non réalisées		*0.00*			*-153'699.94*	
Frais de transaction		*-17'462.50*			*-19'683.85*	
Fonds plac. immob. étrangers	1'407'947.90	-3'188.97	-0.22%	1'509'786.92	14'381.69	1.01%
Revenus		*98'650.05*			*46'216.85*	
Profits réalisés		*0.00*			*0.00*	
Profits non réalisés		*0.00*			*22'195.64*	
Pertes réalisées		*0.00*			*0.00*	
Pertes non réalisées		*-101'839.02*			*-54'030.80*	
Frais de transaction		*0.00*			*0.00*	
Total fonds plac. immobiliers	**14'093'401.38**	**1'009'963.26**	**7.78%**	**12'869'385.77**	**402'977.28**	**3.43%**
Placements alternatifs	2'443'696.47	-25'691.95	-1.16%	1'951'163.43	-112'189.39	-5.66%
Revenus		*0.00*			*18'526.35*	
Profits réalisés		*23.68*			*55.07*	
Profits non réalisés		*30'198.91*			*45'123.10*	
Pertes réalisées		*-1'042.49*			*-15'100.83*	
Pertes non réalisées		*-53'493.15*			*-157'267.77*	
Frais de transaction		*-1'378.90*			*-3'525.31*	
Total placements alternatifs	**2'443'696.47**	**-25'691.95**	**-1.16%**	**1'951'163.43**	**-112'189.39**	**-5.66%**
Total des titres (yc liquidités)	**54'866'733.93**	**3'805'759.18**	**7.66%**	**48'265'402.72**	**-1'390'246.71**	**-2.93%**
Comptes courants / débiteurs	7'226'986.64			7'363'594.10		
Frais de gestion de la fortune		-128'706.56			-86'369.10	
TOTAL	**62'093'720.57**	**3'677'052.62**	**6.45%**	**55'628'996.82**	**-1'476'615.81**	**-2.70%**

6.7 *Liste des coûts pour les placements financiers collectifs (TER – Total Expense Ratio ou frais totaux sur encours)*

Placements collectifs - Positions au 31.12.2012

ISIN	Fournisseur	Description du produit	Position	Valeur de marché en CHF	TER Date	TER en %	Coûts en CHF
Dépôt 0680-0951455-85-002 OBLIGATIONS MONNAIES ETRANGERES							
CH0002875018	Credit Suisse Anlagestiftung	CSA - Bonds EUR	129.00	140'556.00	30.06.2012	0.47	660.61
CH0003925788	Credit Suisse Anlagestiftung	CSA - Bonds USD	131.00	152'878.00	30.06.2012	0.47	718.53
LU0084302339	Robeco Luxembourg SA	Robeco Lux-o-Rente D EUR	650.47	100'393.00	31.12.2011	0.86	863.38
LU0450468003	Franklin Templeton Investment Funds	Templeton Global Bond A (acc) CHF-H1	44'000.00	560'120.00	30.06.2012	1.39	7'785.67
LU0725946650	Pictet Funds (Europe) SA	Pictet-Global Bonds Fundamental-I USD	4'400.00	545'128.00	n/a	n/a	n/a
Dépôt 0680-0951455-85-003 ACTIONS CH							
CH0001234068	Sarasin Investmentfonds AG	SaraSelect P CHF	375.00	218'985.00	28.02.2012	1.87	4'095.02
CH0002875877	Swisscanto Anlagestiftung	Swisscanto AST Aktien Schweiz	1'730.00	706'446.00	30.06.2012	0.40	2'825.78
LU0054754816	FIL Investment Management (Luxembourg) SA	Fidelity Funds - Switzerland A-CHF	9'714.12	367'825.00	30.04.2012	1.94	7'135.81
CH0004395791	Swiss & Global Asset Management AG	IAM - Swiss Equity Fund	1'280.00	2'184'858.00	31.12.2012	1.52	33'209.84
CH0005067829	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA	LO Funds (CH) - Swiss Cap (ex-SMI) P D	1'350.00	449'213.00	31.07.2011	1.58	7'097.57
CH0008899764	Credit Suisse Funds AG (Switzerland)	CS ETF (CH) on SMI®	32'000.00	2'225'600.00	31.05.2012	0.39	8'679.84
CH0017229615	Credit Suisse Funds AG (Switzerland)	Credit Suisse Select (CH) Swiss Equities 130/30 B	31'002.66	465'660.00	31.05.2012	1.76	8'195.62
CH0019852802	Credit Suisse Funds AG (Switzerland)	CS ETF (CH) on SMIM®	13'200.00	1'703'328.00	31.12.2012	0.49	8'346.31
CH0031768937	Credit Suisse Funds AG (Switzerland)	CS ETF (CH) on SLI	6'500.00	698'165.00	31.12.2012	0.39	2'722.84
Dépôt 0680-0951455-85-004 ACTIONS ETRANGERES							
CH0004459506	State Street Fondsleitung AG	DWS (CH) - US Equities	4'950.00	627'704.00	31.12.2011	1.51	9'478.33
IE0000829238	Baring International Fund Managers (Ireland) Ltd	Baring Hong Kong China A USD Inc	372.00	280'131.00	31.03.2012	1.76	4'930.31
CH0009733814	Swiss & Global Asset Management AG	IAM - Emerging Markets Fund	208.00	483'130.00	31.12.2012	2.67	12'899.57
CH0014725250	Swiss & Global Asset Management AG	IAM - Gold & Metals A	150.00	444'342.00	31.12.2012	1.51	6'709.56
CH0019783197	PRISMinvest SA	PRISMA Actions BRIC	261.00	446'521.00	31.12.2012	0.12	525.18
FR0010372201	Lyxor International Asset Management SA	Lyxor ETF MSCI World B	15'000.00	1'823'670.00	31.03.2011	0.45	8'206.52
LU0340285161	UBS Fund Management (Luxembourg) SA	UBS-ETF MSCI World A	11'850.00	1'470'230.00	31.12.2011	0.45	6'616.04
IE00B5BMR087	Credit Suisse Fund Management Co (Ireland) Ltd	CS ETF (IE) on S&P 500	12'800.00	1'461'279.00	31.07.2012	0.20	2'922.56
IE00B3NBFN86	Credit Suisse Fund Management Co (Ireland) Ltd	CS ETF (IE) on MSCI World	5'800.00	570'561.00	31.07.2012	0.40	2'282.24
Dépôt 0680-0951455-85-005 IMMOBILIER							
CH0002782263	Investissements Fonciers	LA FONCIERE	1'920.00	1'603'200.00	30.09.2011	0.83	13'306.56
CH0002875893	Swisscanto Anlagestiftung	Swisscanto AST Immobilien Schweiz	6'649.00	1'072'218.00	31.12.2012	0.62	6'647.75
CH0008443035	Credit Suisse Funds AG (Switzerland)	Credit Suisse 1a Immo PK	1'487.00	2'014'885.00	30.09.2012	0.58	11'686.33
CH0014420878	UBS Fund Management (Switzerland) AG	UBS (CH) Property Fd-Swiss Mixed 'Sima'	5'200.00	518'700.00	31.12.2011	0.89	4'616.43
CH0014586710	GEP SA	FIR Fonds Immobilier Romand	11'310.00	1'690'845.00	30.06.2012	0.74	12'512.25
DE0008007998	Aberdeen Immobilien Kapitalanlagegesellschaft	DEGI INTERNATIONAL in liq	7'100.00	194'073.00	31.12.2011	1.23	2'387.10
CH0019685111	Credit Suisse Funds AG (Switzerland)	Credit Suisse Real Estate Fund International	1'245.00	1'213'875.00	30.06.2012	0.93	11'289.04
CH0105994419	UBS Fund Management (Switzerland) AG	UBS IS-SXI Real Estate « Funds ETF (CHF) I	91.00	4'688'606.00	30.06.2012	1.01	47'354.92
CH0149797885	Banque Privée Edmond de Rothschild S.A.	Edmond de Rothschild Real Estate - Helvetia A CHF	10'000.00	1'097'000.00	30.09.2012	0.43	4'717.10
Dépôt 0680-0951455-85-006 ALTERNATIF							
CH0012521255	PRISMinvest SA	PRISMA Alternatif - Profil Dynamique	204.77	227'769.00	31.12.2012	1.34	3'042.33
CH0012521271	PRISMinvest SA	PRISMA Alternatif - Profil Conservateur	86.86	97'905.00	31.12.2012	1.38	1'353.18
CH0015193656	Reichmuth	Reichmuth Matterhorn (CHF)	24.12	-	31.12.2007	1.32	-
LU0230917477	Credit Suisse Fund Management SA	CSF (Lux) Commodity Index Plus (Sfr) B	2'912.42	222'858.00	31.12.2012	1.62	3'610.30
LU0371142943	Schroder Investment Management (Luxembourg) SA	Schroder AS Gold and Precious Metals CHF Hdg A Acc	80'000.00	834'400.00	30.09.2011	1.92	16'020.48
XD0049377498	Collingham Investment	Collingham DIS 11/08EU	36.95	2'497.00	n/a	n/a	n/a
XD0049829928	Collingham Investment	Collingham DIS12/08	2.09	36.00	n/a	n/a	n/a
CH0139101593	Balfidor Fondsleitung AG	ZKB Gold ETF A (CHF)	1'950.00	924'417.00	30.09.2011	0.40	3'697.67

source : CREDIT SUISSE

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Passifs transitoires

	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Bureau des Métiers	183'596.15	195'912.35
Cotisations dues au 2ème pilier	1'860'876.00	1'725'124.00
Cotisations perçues en trop	0.00	0.00
Retour à rembourser	0.00	0.00
Total	**2'044'472.15**	**1'921'036.35**

7.2 Cotisations et apports ordinaires et autres

	2012 CHF	2011 CHF
Cotisations des salariés	11'774'070.45	11'889'489.20
Cotisations diverses	0.00	0.00
Restitution de cotisations	-14'346.80	-3'735.75
Récupérations cotisations amorties	25'634.05	9'645.90
Pertes sur débiteurs	-182'036.30	-165'663.70
Total des salariés	**11'603'321.40**	**11'729'735.65**
Cotisations des employeurs	11'774'070.40	11'889'489.20
Cotisations diverses	0.00	0.00
Restitution de cotisations	-14'346.75	-3'735.75
Récupérations cotisations amorties	25'634.02	9'645.85
Pertes sur débiteurs	-182'036.29	-165'663.70
Total des employeurs	**11'603.321.38**	**11'729'735.60**
Total des cotisations assurés et employeurs	**23'206'642.78**	**23'459'471.25**

7.3 Frais divers

	2012 CHF	2011 CHF
Honoraires actuariels et conseils	15'444.00	2'052.00
Frais bancaires	2'823.50	1'628.55
Frais d'encaissement	3'810.95	1'811.25
Charges diverses	11'598.97	1'497.75
Total	**33'677.42**	**6'989.55**

7.4 Frais généraux d'administration

	2012 CHF	2011 CHF
Frais généraux d'encaissement	1'064'510.65	1'020'859.88
Frais généraux de gestion	765'331.00	732'196.00
Total	**1'829'841.65**	**1'753'055.88**

Les frais généraux d'administration comprennent l'ensemble des coûts de gestion de l'Institution. Ils correspondent à 1.4‰ de la masse salariale de l'année déclarée à RESOR.

VIII Demande de l'autorité de surveillance

Il n'existe actuellement pas de demande de l'autorité de surveillance qui n'ait été réglée.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Sans objet

X Evénements postérieurs à la date du bilan

- Affiliation au 1er janvier 2013 du secteur de la plâtrerie-peinture du canton de Bâle-Campagne.
- Augmentation au 1er janvier 2013 du taux de rente à 80%.
- Prolongation de l'extension de la CCRA jusqu'au 31 décembre 2016.

Sion, août 2013

Sur mandat du Conseil de Fondation RESOR :

R E S O R
Caisse de retraite anticipée
du second œuvre romand

Centrale de gestion : Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20, 1950 Sion

Gabriel Décaillet
Secrétaire général

Fabien Chambovey
Gérant

VI

LE BILAN TECHNIQUE

VI LE BILAN TECHNIQUE

PITTET ASSOCIÉS

Bilan technique

Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand (RESOR)

en CHF

	31.12.2012	31.12.2011
Total de l'actif	63'799'145	57'180'070
Compte de régularisation du passif	- 2'044'472	- 1'921'036
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)	**61'754'673**	**55'259'033**
Capital de prévoyance cotisations au II[ème] pilier	2'899'049	3'070'786
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes [1]	22'588'006	23'073'462
Capitaux de prévoyance	**25'487'055**	**26'144'249**
Provisions techniques	**0**	**0**
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)	**25'487'055**	**26'144'249**
RESERVE DE FLUCTATION DE VALEURS (RFV)	**7'769'810**	**6'838'105**
EXCEDENT TECHNIQUE [2]	**28'497'808**	**22'276'680**

DEGRE DE COUVERTURE [3]	**185.7 %**	**167.5 %**
DEGRE DE COUVERTURE LEGAL (Article 44 alinéa 1 OPP2) [4]	**242.3 %**	**211.4 %**

Objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs	*7'769'810*	*6'838'105*

Remarques :

1) Rentes certaines prises en comptes, sans intérêts.
2) = FP - CP - RFV. Un excédent technique positif constitue des fonds libres.
3) = FP / [CP + RFV]
4) = FP / CP

VII

LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil de fondation de la
Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR)
Sion

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers SA, place du Midi 40, Case postale, 1951 Sion
Téléphone: +41 58 792 60 00, Téléfax: +41 58 792 60 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet
Expert-réviseur
Réviseur responsable

David Pignat
Expert-réviseur

Sion, le 23 août 2013

Annexe:
- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Notes

RESOR

Centrale de gestion

c/o Bureau des Métiers, Rue de la Dixence 20, 1950 Sion

tél. +41 27 327 51 61 fax +41 27 327 51 80